Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 179

Rubrik: Berne

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

travail sur le capital d'une part, et d'autre part la primauté de la personne sur le travail. Dans ce sens-là, il a déposé le 10 février 1972 une initiative législative demandant la refonte totale de la loi sur les allocations familiales. Il est certain cependant que quelques têtes politiques du Pics restent plus favorables à une orientation conservatrice que sociale. Malgré les intentions, on ne se défait pas aisément d'une collaboration de longue date avec le Parti conservateur, preuve en soi les nostalgiques de l'apparentement avec cette formation.

En 1971 cependant, les élections cantonales et le ralliement plus ou moins exprimé du Pics à la candidature socialiste ont certainement ouvert une brèche. Le Pics s'est retrouvé alors devant un choix à faire : continuer sa valse hésitation entre la droite et la gauche et placer cinq pour cent des voix du corps électoral au congélateur pendant cinq ans, ou s'affirmer résolument à gauche et prendre peut-être sa part d'une remise en cause parfois contestataire des institutions fribourgeoises traditionnelles, que le Parti socialiste a dû abandonner partiellement en entrant au gouvernement. La question fondamentale reste celle-ci : (tous) les membres du Pics pourront-ils changer de cap aussi facilement ? Hier associés très intimement au Parti conservateur, demain, hors des sentiers battus de la politique traditionnelle, en train de prospecter les implications politiques et sociales concrètes de la foi chrétienne ? C'est le pari aventureux qu'ont fait un certain nombre de jeunes membres du Pics chargés le 12 mars dernier de rédiger un manifeste.

On peut douter qu'il soit possible de faire subir ainsi à une formation politique une sorte de cure de rajeunissement, une manière de renaissance politique au-delà d'une voie moyenne. Même s'il n'a que six ans d'âge — en fait son passé est plus profond — un groupe politique connaît ses propres références, ses traditions et habitudes de pensée, toute modification fondamentale se heurtera à des résistances et à des pressions.

GENÈVE

Logements: côté face et côté pile

4004 logements mis sur le marché en 1971 contre 3636 en 1970 : les résultats ne sont pas si éclatants que le veulent certains chantres inconditionnels de la politique gouvernementale, mais la tendance est rassurante; fin décembre 1971, les chantiers ouverts un peu partout dans le canton correspondaient à 9600 logements en construction, soit une augmentation sensible face aux 8201 de l'an précédent et aux 5678 d'il y a trois ans. On est encore loin, il est vrai, du chiffre record de 1964 où 13 633 logements en construction préfiguraient les 6390 logements terminés l'an suivant.

A l'origine de ce redressement, il faut semble-t-il faire la part des lois HLM et HCM (habitations pour la classe moyenne). La dernière revision leur a redonné une efficacité qu'elles avaient peu à peu perdue. Les pouvoirs publics ont subventionné ou construit l'an dernier 1816 logements contre 1394 en 1970, et 916 en 1969, chiffre qui permet à Genève de se maintenir à l'avant-garde sur ce point précis et pour ce type de réalisations.

Si les locataires sont d'une manière générale sensibles à cette reprise, s'ils peuvent de nouveau espérer trouver un logement adapté à leurs besoins, la facture ne tient pas compte de leurs moyens : en une année, le loyer moyen des logements neufs (trois et quatre pièces) a grimpé de 30 % en ville de Genève et le prix moyen d'un trois pièces + cuisine s'établit maintenant à 580 francs. La statistique des logements construits selon leur valeur locative s'illustre cette année par une colonne vierge : celle des logements (subventionnés) à moins de 750 francs la pièce annuelle. L'an dernier, ils représentaient encore 18 % du total. Contrepartie prévisible, les logements de la dernière colonne, ceux dont les loyers dépassent 1300 francs forment cette année le 56 % du total contre 35 % en 1970, et comprennent pour la première fois des logements subventionnés.

Cette flambée des loyers correspond ainsi à une part croissante, quand ce n'est pas à la totalité des augmentations de salaires, pour le plus grand bénéfice des milieux immobiliers et du système qu'ils représentent.

BERNE

Le déclin de l'Oberland

« Les concentrations économiques en cours n'ont pas laissé le canton de Berne indemne car, à quelques exceptions près, celles qu'il a connues se sont faites à ses dépens ! Un esprit d'entreprise somnolent, une formation de capital insuffisante et une structure peu favorables des entreprises, voilà qui aide à expliquer pourquoi le canton de Berne tend à perdre ses plus importantes maisons-mères. Mais ces facteurs en masquent d'autres, plus profonds, socio-structurels (sic) ou liés à la situation géographique du territoire bernois. »

Ce passage ne se trouve pas, comme on pourrait le supposer, dans un tract d'un parti d'opposition, mais aux pages 132 et 133 du « Rapport concernant le problème d'un aérodrome bernois » publié par la direction cantonale des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique. Ce rapport contient d'autres lignes aussi révélatrices.

Notamment à propos du tourisme, le rapport fait le procès de l'organisation hôtelière de l'Oberland qui « tout en restant une des régions touristiques classiques, décline peu à peu », selon les auteurs qui notent « un sérieux retard dans l'équipement » et une prédominance fâcheuse des petites entreprises.

Au-delà de la question de l'aérodrome, le diagnostic est net : le canton de Berne marche vers le sous-développement sous la conduite de l'UDC (ancien PAB).

Prestige national et stupidité sociale

Lorsqu'il écrivit son « Défi américain », Servan-Schreiber crut avoir trouvé la formule journalistique adéquate pour jeter le discrédit sur le Concorde : la diligence du supersonique. Mais la France était alors critiquée pour ne pas se lancer dans des recherches plus ambitieuses, du type de celles — avortées depuis lors — du SST américain. Servan-Schreiber a ensuite changé son fusil d'épaule puisqu'il critique aujourd'hui le gaspillage des fonds que l'Etat y consacre.

Au point de départ du Concorde, deux « certitudes ». L'une, technologique : un progrès doit être suivi d'un autre progrès. Les avions supersoniques doivent remplacer les avions subsoniques; les avions deux fois supersoniques doivent remplacer les avions une fois supersoniques, etc. L'autre, politique : celle des nations qui réaliseront les meilleures performances technologiques domineront les autres sur les plans commerciaux, militaires et donc politiques.

Le social n'apparaît dans le raisonnement que pour justifier le maintien d'industries existantes, ce qui permet d'éviter de devoir licencier des milliers de travailleurs et se séparer de chercheurs et d'ingénieurs hautement qualifiés. Jamais, par contre, les gouvernements français et anglais n'ont sérieusement pesé le coût social, ou collectif, de leur projet. Les charges ont été systématiquement minimisées et les avantages exagérément grossis.
Actuellement, la presse britannique se livre à un examen précis de la situation. Elle aboutit à des conclusions accablantes. Avec cinq Concordes, la BOAC escompte une perte annuelle de 150 millions de francs. Le prix d'achat d'une unité sera de l'ordre de 200 millions. La capacité de transport sur l'Atlantique n'a cessé de se réduire, de sorte que le Concorde ne pourra pas prendre plus de 100 passagers. Le manque à gagner par siège est important et le coût d'entretien — carburant, personnel de vol et au sol — trois fois plus élevé que pour les meilleurs avions actuels.
La réduction des temps de vol est moins importante qu'initialement prévu, et présente plutôt un inconvénient pour les vols sur l'Atlantique car les passagers n'auront plus la possibilité de se reposer assez longtemps, ce qui pose des problèmes d'hébergement.
Le Concorde sera un avion bruyant. Pour diminuer l'effet du bang, il devra le franchir à quelque 20 000 mètres d'altitude, ce qui entraînera une pollution aggravée de ces couches de l'atmosphère.
La presse britannique ajoute que la moitié des dépenses faites (5 milliards de francs) par le gouvernement anglais aurait suffi pour doter ce pays d'un réseau de trains rapides (250 à 300 km/h).
Concorde est vraisemblablement le dernier produit en date de l'union de la mystique technologique et de la grandeur nationale, un cas exemplaire de non-sens économique et de contre-sens social ! On aurait presque tendance à dire que le socialisme, c'est l'inverse de Concorde. Ni aérodynamisme ni tape-à-l'œil, mais une utilisation des deniers publics à des fins collectives : promotion des transports en commun, élimination des pollutions et des gaspillages, adaptation des cités aux hommes, et non aux véhicules.
Mais l'exemple sera-t-il compris ?

De l'usage des droits démocratiques dans l'armée

Deux soldats jurassiens, le caporal Pierre Girardin et le sanitaire Bernard Burkhard, et avec eux tout le rgt. inf. 9 — deux mille soldats jurassiens et biennois — qui achève son cours de répétition, sont en train de vivre une expérience passionnante. Au centre de cette dernière, l'importante question de l'usage des droits démocratiques à l'armée.
A l'origine du phénomène, une pétition en cinq points diffusée dans la troupe par les deux intéressés. Revendications formulées : diminution des cours de répétition d'élite, avec comme contrepartie le subventionnement par la Confédération de cours de formation et de recyclage dans les domaines professionnel, social, culturel et civique. La suppression des cours de landwehr et landsturm, des tirs obligatoires, des tribunaux militaires, la création d'un institut de la paix.
Dès le début du cours, 1er mai, le colonel Hochuli entre en possession de la pétition. Le 2 mai, il adresse une directive de six pages à tous ses officiers. Pas d'obstacle en principe à la collecte des signatures, mais des interdictions draconiennes; ce commandant du rgt 9 accuse les auteurs de la pétition de « semer le trouble dans l'armée ». « Ce papier ne mérite pas d'être signé, il enfonce des portes ouvertes », écrit-il à ses officiers.
Face à ces directives, les deux soldats décident de frapper un grand coup. Dimanche 14 mai, ils tiennent une conférence de presse à Delémont. Ce qu'ils y disent dépasse largement les postulats de la pétition : « Nous revendiquons pour les citoyens mobilisés la faculté d'exercer, sans restriction et sans crainte de représailles, le droit à la critique et à la participation active aux décisions qui les concernent ». Ils se présentent comme « des partisans d'une défense nationale qui ne se confonde pas avec la défense du système politique établi et du statu quo économique et social. »
Deux révélations apportent un certain piment à leur conférence. Un soldat trompette, porteur de pétitions, affirme avoir été giflé par son capitaine au cours d'un entretien. Dans sa rage, cet officier a déchiré les formules de pétition. Après une discussion dans sa compagnie, un autre capitaine s'est empressé de téléphoner au colonel les noms des soldats favorables à la pétition.
« Mais, ont conclu les citoyens-soldats Girardin et Burkhard, notre objectif est atteint, ça discute et ça signe dans la troupe ».